

Discours d'introduction de M. LE DEUN, Préfet de l'Yonne

La journée départementale de la parentalité que j'ai le plaisir d'ouvrir aujourd'hui est organisée par la CAF de l'Yonne et la DDCSPP avec le soutien des membres du comité de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité que j'ai installé le 18 mars dernier conformément aux préconisations de la circulaire interministérielle de février 2012.

De quoi s'agit il ?

Notre objectif commun et partagé est d'offrir aux professionnels et surtout à nos concitoyens une meilleure lisibilité des actions (nombreuses) menées dans ce domaine en direction des parents et des jeunes eux mêmes.

Il s'agit également pour les pouvoirs publics de mettre en cohérence les dispositifs de parentalité entre eux - comme les REAAP, l'accompagnement à la scolarité, la médiation familiale – et les dispositifs de prévention jeunesse comme les maisons des adolescents, les PAEJ ou les espaces santé jeunes.

Répondre aux besoins des familles participe à l'investissement dans l'avenir et la jeunesse du président de la République. Concernant l'action du gouvernement, je vous renvoie à la déclaration du premier ministre le 3 juin dernier par laquelle il présente de façon détaillée les mesures de rénovation de la politique familiale autour de 3 axes : le développement des modes de garde, celui des structures d'aide aux parents et l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'année 2013 a été une année charnière puisque la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF vient modifier les équilibres actuels de financement des dispositifs de soutien à la parentalité.

Il est prévu pour la période 2013-2017 un doublement des moyens de la branche famille qui en fait l'acteur déterminant de cette politique. Je laisserai madame la présidente de la CAF de l'Yonne vous présenter les mesures que comporte cette nouvelle convention.

En 2014 les DDCS(PP) n'assureront plus la gestion des financements du soutien à la parentalité mais pourront soutenir les dispositifs d'aide aux jeunes dans leur parcours d'autonomie - que j'ai précédemment cités - ainsi que les structures d'information et de conseil conjugal et familial.

Cela ne doit pas remettre en question les perspectives communes de travail que vous avez déterminées dans le cadre du comité départemental de

coordination qui associe le Conseil Général et l'Education Nationale. Ce sont des perspectives essentielles pour l'accompagnement de tous les parents du département auxquels il convient de mettre à disposition les services - si possible de proximité - leur permettant d'assurer leur rôle et en premier lieu leur rôle éducatif.

Avoir organisé une journée de la parentalité en cette fin d'année 2013 est une très bonne idée car compte tenu des évolutions dont je vous ai parlé elle arrive au bon moment.

L'objectif de cette journée est pour vous : responsables associatifs, professionnels, élus locaux l'occasion d'échanger, de réfléchir en présence des acteurs publics afin de fixer un cap, un avenir pour cette politique publique dans l'Yonne.

Je souhaite que votre réflexion sur le développement des lieux de parentalité prenne en compte les inégalités territoriales mais également l'enjeu fort que constitue la mise en place de la réforme des rythmes à l'école primaire.

Vos travaux seront présentés lors du prochain comité départemental de coordination en février 2014. Je serai très attentif aux résultats des 4 ateliers et à la synthèse des perspectives qui sera réalisée avec le concours de madame Jacqueline Costa Lascoux qui nous fait aujourd'hui l'honneur de conduire la réflexion à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention